



- **19 avril 2022 : Webinaire** « nouvelle réglementation piscine et spa collectif »



- **Audit cathéter sous-cutané**



OBSERVA4

Observation des pratiques concernant la préparation cutanée avant la pose d'un cathéter ou avant une manipulation d'un dispositif intra-vasculaire



Pour tous les services

L'enquête concerne les pratiques des professionnels de santé en charge de la pose et/ou de la manipulation des cathéters. Le nombre de fiches (minimum 5, recommandé 30) et les thèmes d'observations sont laissés au choix du responsable de l'enquête.



Observation directe des pratiques suivie d'un entretien dirigé de l'audité

6 fiches à disposition : 4 pour la pose et 2 pour le branchement.



État des lieux des pratiques

Avec pour objectif de définir les priorités de formation à mettre en oeuvre.

Les missions nationales SPIADI et PRIMO lancent une observation nationale auprès des EHPAD sur la pose et la manipulation du cathéter sous cutané.

Objectif : évaluer de manière précise un nombre limité de points clés pour la prévention du risque infectieux associé à la pose et la manipulation de cathéters sous cutanés. Cet état des lieux des pratiques permettra de définir les priorités de formation à mettre en oeuvre

- **Dates** : 01/01 au 15/07/2022

FINISS ÉTABLISSEMENT		_ _ _ _ _ _ _ _ _ _		
NUMÉRO DE FICHE		_ _ _ _	DATE	_ _ / _ _ / _ _ _ _
EHPAD	1. OUI	2. NON		_
SERV. HOSPI	ÂGE	_ _ _	DISC _ _ _	SPÉ _ _ _
DISPOSITIF	7. CVP	11. CATHÉTER SPÉCIFIQUE	12. MICRO PERFUSEUR	_
L'AUDITÉ	1. MÉDECIN	2. IDE/IDE SPÉ	5. AUTRES=> PRÉCISER	
ÉTUDIANT		1. OUI	2. NON	_
PORT D'UNE TENUE PROPRE		1. OUI	2. NON	_
LE PATIENT / RÉSIDENT				
TENUE	PORT D'UNE TENUE PROPRE		1. OUI	2. NON
PRÉPARATION DU SITE D'INSERTION				
HYGIÈNE DES MAINS IMMÉDIATEMENT AVANT LA PRÉPA. DU SITE		1. OUI	2. NON	_
SI OUI	DÉSINFECTION DES MAINS	1. PAR FRICTION	2. LAVAGE SIMPLE	_
	LA TECHNIQUE EST-ELLE CONFORME?		1. OUI	2. NON
PEAU NÉCESSITANT UN NETTOYAGE		1. OUI	2. NON	_
NETTOYAGE DE LA ZONE D'INSERTION		1. OUI	2. NON	_
APPLICATION D'UN ANTISEPTIQUE (ASQ)		1. OUI	2. NON	_
SI OUI (★Q1)	1. POVIDONE IODÉE DERMIQUE		2. POVIDONE IODÉE ALCOOLIQUE	
	3. ALCOOL 70%		4. SOLUTÉ CHLORÉ 0,5%	
	5. CHLORHEX ALC. 0,5%		6. CHLORHEX AQUEUSE	
	7. CHLORHEX ALC. 2% AVEC APPLICATEUR		8. CHLORHEX ALC. 2% SANS APPLICATEUR	
	9. CHLORHEX 0,25% type BISEPTINE		10. AUTRE => PRÉCISER	
UTILISATION DE COMPRESSES		1. OUI	2. NON	3. SO
SI OUI	1. NON STÉRILES		2. STÉRILES	
NOMBRE DE PASSAGES DE L'ANTISEPTIQUE		1. 1 PASSAGE	2. 2 PASSAGES	3. ≥ 3 PASSAGES
SÉCHAGE SPONTANÉ SANS ESSUYAGE DE L'ASQ AVANT INSERTION		1. OUI	2. NON	_

INSERTION DU CATHÉTER				
HYG. DES MAINS IMMÉDIATEMENT AVANT L'INSERTION (★Q2)		1. OUI	2. NON	_
SI OUI	DÉSINFECTION DES MAINS	1. PAR FRICTION	2. LAVAGE SIMPLE	_
	LA TECHNIQUE EST-ELLE CONFORME?		1. OUI	2. NON
MAINTIEN DU TISSU SOUS-CUTANÉ ENTRE LE POUCE ET L'INDEX		1. OUI	2. NON	_
PORT DE GANTS (★Q3)		1. OUI	2. NON	_
SI OUI	GANTS	1. NON STÉRILES		2. STÉRILES
	ENFILÉS	1. AVANT PRÉPA.MATÉRIEL		2. APRÈS PRÉPA.MATÉRIEL
		3. APRÈS ANTISEPSIE / JUSTE AVANT L'INSERTION DU CATHÉTER		

ENTRETIEN AVEC L'AUDITÉ				
★Q1	Pour un patient adulte, pourquoi l'ASQ utilisé n'est pas un ASQ alcoolique ?			_
	1. HABITUDE	2. PRATIQUE DU SERVICE	3. RECO. MÉCONNUES	
★Q2	Pourquoi l'HDM n'a-t-elle pas été réalisée avant l'insertion du cathéter ?			_
	1. HABITUDE	2. PORT DES GANTS DEPUIS LE DÉBUT DU SOIN	3. OUBLI	
	4. AUTRE=> PRÉCISER			
★Q3	L'opérateur n'a pas porté de gants pour la pose du cathéter. POURQUOI ?			_
	1. MANQUE DE TEMPS		2. MANQUE DE DEXTÉRITÉ AVEC LES GANTS	
	3. PEU DE RISQUE		4. AUTRE=> PRÉCISER	

• nombre de fiches : 5 minimum/ 30 recommandé



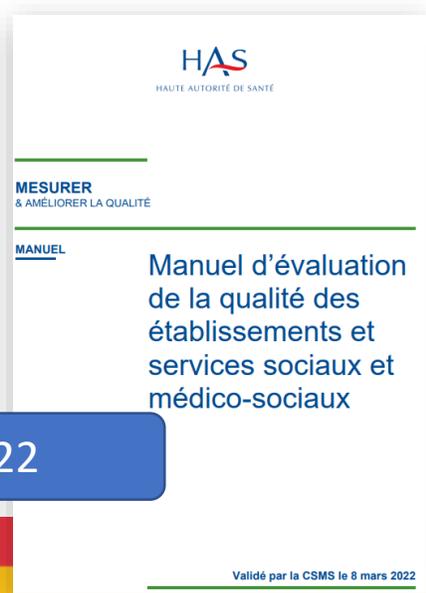
Présentation Campagne inter-régionale sur la Culture de Sécurité en EHPAD

08/03/2022

09/05 au 20/06/22

Période de recueil de la distribution à la clôture – **durée de 6 semaines préconisée**
période de recueil au niveau régional : 09/05/2022 au 20/06/2022

**Levier pour la PRI +++
ESMS adhérents à la SRA
uniquement**



08/03/2022



18/03/2022



Petit rappel

EHPAD rattaché à un établissement de santé : Signalement des Infections Associées aux Soins (IAS) et des cas groupés de GEA-IRA



IAS

Cas groupés GEA / IRA

Quel Evénement ?

- L'IAS inattendue ou inhabituelle selon :
 - La nature du germe ou la résistance aux anti-infectieux (ex : BMR...)
 - La localisation ou les circonstances de survenue de l'infection (ex : infection grave consécutive à un geste invasif...)
- L'IAS qui survient sous forme de cas groupés (ex : Infection *Clostridium difficile*)
- L'IAS qui a provoqué un décès
- L'IAS qui relève d'une transmission obligatoire de données individuelles à l'autorité sanitaire (DO*) (ex : légionellose, tuberculose, hépatite B, rougeole...)

A partir de 5 cas de GEA ou IRA sur 4 jours

Comment ?

Via le logiciel **e-SIN** par le responsable du signalement



Portail signalement IAS :

Cliquez sur : « Vous êtes un professionnel de santé »

- Allez à la rubrique : « Maladie nécessitant une intervention de l'autorité sanitaire et une surveillance continue »
- Une fiche différente pour GEA et IRA vous est proposée
- Pensez à remplir le volet 1 puis le volet 2 de clôture

Pour vous aider

<https://cpias-occitanie.fr/outils-cpias-occitanie/epidemie/>

EHPAD non rattaché à un établissement de santé : Signalement des Infections Associées aux Soins (IAS) et des cas groupés de GEA-IRA



IAS

Cas groupés GEA / IRA

Quel Evénement ?

- L'IAS inattendue ou inhabituelle selon :
 - La nature du germe ou la résistance aux anti-infectieux (ex : BMR...)
 - La localisation ou les circonstances de survenue de l'infection (ex : infection grave consécutive à un geste invasif...)
- L'IAS qui survient sous forme de cas groupés (ex : Infection *Clostridium difficile*)
- L'IAS qui a provoqué un décès
- L'IAS qui relève d'une transmission obligatoire de données individuelles à l'autorité sanitaire (DO*) (ex : légionellose, tuberculose, hépatite B, rougeole...)

A partir de 5 cas de GEA ou IRA sur 4 jours

Comment ?

Portail signalement IAS :

Cliquez sur : « Vous êtes un professionnel de santé »

- Allez à la rubrique : « Evènement indésirable associé à des soins »
- Cochez : « Infection associée aux soins »

- Allez à la rubrique : « Maladie nécessitant une intervention de l'autorité sanitaire et une surveillance continue »
- Une fiche différente pour GEA et IRA vous est proposée
- Pensez à remplir le volet 1 puis le volet 2 de clôture

